

**COMMUNE DE SOUDAN**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**29 MARS 2024**



**Extrait du Procès-verbal des Délibérations**

**L'an deux mille vingt-quatre, le 29 Mars à 20h30**

Le **vingt-neuf mars deux mille vingt-quatre**, à vingt heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances dans la Salle du Conseil Municipal, 3 Place Jeanne d'Arc, 44110 SOUDAN, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SOUDAN sur la convocation et la présidence de **M. Jean-Claude DESGUÉS, Maire.**

Sont présents :

Jean-Claude DESGUÉS, Hubert POTIER, Alexandra MESTRARD, Pascal GAULTIER, Morgane JAHIER, Gildas LORANT, Thérèse CHAUVIN, Florence FLIPOT, Gaëtan GUÉRIF, Bernard LEBRETON, Annie MADIOT-GIRAUD, Nathalie PIGRÉE.

Excusés :

Florence LEGRAS, Christèle CERISIER, Antoine GUIGOURESE, Romain DUDOUET, Nicolas GITEAU, Elisabeth VEILLON.

Pouvoirs :

Florence LEGRAS donne pouvoir à Morgane JAHIER  
Christèle CERISIER donne pouvoir à Florence FLIPOT  
Antoine GUIGOURESE donne pouvoir à Gildas LORANT  
Romain DUDOUET donne pouvoir à Gaëtan GUERIF  
Nicolas GITEAU donne pouvoir à Nathalie PIGRÉE  
Elisabeth VEILLON donne pouvoir à Jean-Claude DESGUES

Date de la convocation : 21 Mars 2024

Nombre de conseillers en exercice : 18

Conseillers présents : 12

Conseillers votants : 18

Secrétaire de séance : Gaëtan GUERIF

Heure début de réunion : 20h30

\*\*\*\*\*

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal.

**DCM 2024-020 FINANCES – Budget Annexe Assainissement – Budget Primitif 2024**

M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances, présente au conseil municipal le budget primitif 2024. Après examen en commission finances, le projet de budget primitif 2024 s'établit comme suit :

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
011 - Charges à caractère général	33 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	8 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	72 000.00 €
66 - Charges financières	5 500.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	20 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	50 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 000.00 €</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	79 064.73 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	80 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	135.27 €
77 - Produits exceptionnels	0.00 €
042 – Opérations d'ordre entre sections	30 800.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>190 000.00 €</b>

<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
020 – Dépenses imprévues (investissement)	6 000.00 €
040 – Opérations d'ordre entre sections	29 967.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	28 112.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	114 400.00 €
<i>21 - Immobilisations corporelles (restes à réaliser)</i>	<i>6 006.00 €</i>
23 - Immobilisations en cours	60 000.00 €
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>266 000.00 €</b>

<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
040 – Opérations d'ordre entre sections	72 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	12 195.18 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	50 000.00 €
001 – Résultat investissement reporté	61 804.82 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>266 000.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 comme exposé ci-dessus.

## DCM 2024-021 FINANCES – Budget Principal – Vote des taux d'imposition 2024

M. le Maire invite le conseil municipal à voter les taux d'imposition 2024.

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

VU le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1379, 1407 et suivants, 1639 A, 1636 B du CGI relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la Direction Générale des Services Fiscaux a transmis l'état n°1259, portant notification pour l'exercice 2024 des bases prévisionnelles d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices,

M. le Maire fait part au conseil municipal de l'évolution prévisionnelle des bases fiscales pour 2024. Sans augmentation des taux communaux, l'évolution des bases génère une augmentation sensible du produit attendu. M. le Maire tient à préciser au conseil municipal que cette évolution des bases est du ressort de l'Etat, et non de la commune. Considérant ce qui précède, M. le Maire et M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux finances, indiquent au conseil municipal que le bureau propose de maintenir les taux d'imposition communaux pour l'année 2024.

TAXES	Bases prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produit fiscal attendu
<b>Taxe habitation TH</b>	88 900.00 €	14.00%	12 446 €
<b>Taxe foncière bâti TFB</b>	2 296 000.00 €	29.34%	673 646 €
<b>Taxe foncière non bâti TFNB</b>	392 200.00 €	42.37%	166 175 €
<b>TOTAL</b>			<b>852 268 €</b>

Il est précisé que le montant des allocations compensatrices s'élève à 274 834€ et celui du FNGIR, à hauteur de 1764€. Il est soustrait à ce montant un coefficient correcteur de 143 868€ sur ces produits attendus, à la suite de la réforme de la TH, soit un solde de **132 730€**. Au final, le montant prévisionnel des ressources fiscales attendu s'élève à **984 998€**. (Rappel : le produit attendu en 2023 était de 932 674€). Cette proposition est soumise au vote de l'assemblée.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** le maintien des taux d'imposition communaux pour l'année 2024,
- **CHARGE** M. le Maire de régler toutes formalités se rapportant à la présente décision.

## DCM 2024-022 FINANCES – Budget Principal – Budget Primitif 2024

M. Pascal GAULTIER, Adjoint aux Finances, présente au conseil municipal le budget primitif 2024.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1612-2, L1612-20, L2311-1, L2311-2, L2311-3,

Après examen en commission finances et en bureau, le projet de budget primitif 2024 s'établit comme suit :

<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
011 - Charges à caractère général	495 400.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	710 000.00 €
014 – Atténuation de produits	5 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	220 000.00 €
66 - Charges financières	50 000.00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000.00 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	64 600.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 100 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 685 000.00 €</b>

<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
002 – Résultat de fonctionnement reporté	905 133.03 €
013 - Atténuations de charges	15 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	111 900.00 €
73 – Impôts et Taxes	1 078 063.97 €
74 - Dotations, subventions et participations	503 400.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	70 500.00 €
76 – Produits financiers	3.00 €
77 - Produits exceptionnels	1 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 685 000.00 €</b>
<b>DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	129 156.00 €
20 - Immobilisations incorporelles	159 649.52 €
<i>20 - Immobilisations incorporelles (restes à réaliser)</i>	<i>82 157.82 €</i>
21 - Immobilisations corporelles	480 120.00 €
<i>21 - Immobilisations corporelles (restes à réaliser)</i>	<i>211 218.46 €</i>
23 - Immobilisations en cours	754 853.83 €
<i>23 - Immobilisations en cours (restes à réaliser)</i>	<i>1 922 844.37 €</i>
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 740 000.00 €</b>
<b>RECETTES INVESTISSEMENT</b>	
<b>CHAPITRE</b>	<b>BP 2024 Proposé</b>
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	421 154.53 €
13 - Subventions d'investissement	158 300.00 €
<i>13 – Subventions d'investissement (restes à réaliser)</i>	<i>860 732.25 €</i>
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
021 – Virement de la section de fonctionnement	1 100 000.00 €
024 – Produits de cession	100 000.00 €
001 – Résultat investissement reporté	1 067 810.22 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 740 000.00 €</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel qu'exposé ci-dessus.

**DCM 2024-023 FINANCES – Travaux sur le réseau d'assainissement EU–  
Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

*VU l'étude diagnostic du système d'assainissement collectif sur la commune de Soudan,*

*VU les problèmes constatés d'infiltration d'eaux pluviales dans les réseaux d'eaux usées (eaux parasites), particulièrement au niveau de la rue du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918,*

*VU les le bilan des inspections télévisées réalisées sur l'état des réseaux,*

*Vu le projet d'aménagement et de sécurisation du carrefour RD771/RD20,*

*VU la proposition de remise à neuf du réseau d'assainissement eaux usées au niveau de la rue du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918,*

M. le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour ce projet. Le coût prévisionnel du projet est de 116 595€. Le taux de subvention est de 30%, soit 34 978€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'engagement de ce projet,
- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence de l'Eau, à hauteur de 30% du coût HT du projet,
- **CHARGE M. le Maire de signer toutes pièces afférentes à ce projet.**

**DCM 2024-024 FINANCES – Projet de sécurisation du carrefour  
RD771/RD20 – Demande de subvention au titre des  
Amendes de police 2024**

M. le Maire indique au conseil municipal que les communes sont invitées à faire part des opérations susceptibles de bénéficier des amendes de police relatives à la circulation routière attribué aux communes du département comptant moins de 10 000 habitants. Celles-ci doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière » énumérées à l'article R2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La commission finances et le bureau proposent de déposer un dossier pour le projet de sécurisation du carrefour au niveau de la RD771/RD20. Le coût global du projet est de 690 000€HT. Les travaux de voirie (terrassement, voirie, bordures, signalisation) représentent un budget prévisionnel de 265 000€HT.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE** de solliciter une subvention au titre des amendes de police pour aider au financement du projet de sécurisation du carrefour de la RD771/RD20, à hauteur de 100 000€,
- **CHARGE M. le Maire de signer toutes pièces et régler toutes formalités quant à la présente décision.**

**DCM 2024-025 FINANCES – Projet de Vidéoprotection – Demande de  
subvention au titre du FIPD 2024**

M. le Maire présente le projet de vidéoprotection en centre-ville, au niveau de mairie et de l'église. L'objectif de ce projet est d'aider les services de la gendarmerie/de la police dans leurs investigations, mais aussi être un outil de dissuasion contre les incivilités. Afin d'aider au financement de ce projet, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'ETAT pour ce projet.

Le coût estimatif d'installation du matériel est de 23 581,26€HT. Le taux de subvention au titre du FIPD est compris entre 20 et 50%. Il est proposé de solliciter une subvention de 11 790€ pour le projet, soit 50% du projet.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des votants (17 voix pour – 1 abstention) :**

- **APPROUVE** l'engagement de ce projet,
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ETAT, à hauteur de 50% du coût HT du projet, au titre du FIPD,
- **CHARGE M. le Maire de signer toutes pièces afférentes à ce dossier.**

## **DCM 2024-026 MARCHES PUBLICS – Pôle Enfance – Relance du lot n°2 Gros œuvre, suite à la défaillance du titulaire du marché**

M. le Maire informe le conseil municipal que la société Constructions MALECOT, titulaire du lot n°2 « gros œuvre », a été placée en liquidation judiciaire par décision du Tribunal de Commerce de Rennes le 21/02/2024.

Un constat d'huissier a été établi le 18/03/2024 pour constater les travaux réalisés et les travaux restant à réaliser. Ce constat d'huissier a été transmis au mandataire judiciaire en vue de la clôture du marché en cours.

Afin de permettre la fin du chantier, M. le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de confier ce lot à une nouvelle entreprise, pour réaliser les dernières prestations à exécuter (ITE et parements, principalement).

Pour les travaux restant à réaliser pour ce lot, M. le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de relancer une consultation d'entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, conformément au Code des Marchés Publics. Un avis d'appel public à la concurrence doit être diffusé.

Enfin, il est proposé que la commune se substitue à l'entreprise défaillante pour la gestion du compte prorata lié au chantier.

Vu l'exposé ci-dessus,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la liquidation judiciaire de la société SAS Constructions MALECOT en date du 21 février 2024,
- **PRONONCE** de facto la résiliation sans indemnité du marché de travaux passé avec cette entreprise concernant le lot n°02 Gros œuvre,
- **AUTORISE** la mise en place d'un compte prorata par la commune pour le règlement, par les entreprises, des dépenses inhérentes au chantier (installation de chantier, eau, électricité, déchets),
- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour réattribuer ce lot pour les travaux restant à effectuer,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier (marché, convention de compte prorata, ...).

## **DCM 2024-027 Système d'Information Géographique (SIG) – Renouvellement du contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du SIG (2024-2025)**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que, par délibération du 21 janvier 2022, le conseil municipal avait approuvé le contrat à intervenir avec la Société SMA NETAGIS, implantée à Orvault, pour la gestion du Système d'Information Géographique.

Ce contrat est arrivé à échéance. Il avait été conclu pour une durée de 2 ans et a permis à la communauté de communes et aux communes du territoire de bénéficier de la mise à disposition d'un progiciel avec maintenance, hébergement, assistance à l'exploitation et intervention d'un chef de projet ou directeur informatique ainsi que de géomaticiens pour visualiser et exporter des données relatives à l'administration du droit des sols, au cadastre, aux plans locaux d'urbanisme et aux réseaux.

Il est proposé de renouveler cette prestation avec la société SMA NETAGIS qui inscrit la mise en place de ce SIG dans la durée et selon les conditions ci-après.

Les géomaticiens qui assurent l'exploitation du progiciel interviendront auprès des communes et de la communauté de communes sur la base d'un forfait de 30 jours d'intervention par an pris en charge par l'intercommunalité et répartis sur la base de la population municipale officielle 2021 en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, soit :

- 5 jours pour la Ville de Châteaubriant ;
- 2 jours pour les communes de plus de 3 000 habitants ;
- 1 jour pour chacune des communes dont la population est située entre 1 500 habitants et 3 000 habitants ;
- 0,5 jour pour chacune des communes de moins de 1 500 habitants,
- le reste du forfait est dédié aux exploitations du SIG par les services de la Communauté de Communes.

Le coût de la prestation prise en charge par la Communauté de Communes s'élève annuellement à 21 900,00 € HT soit 26 280,00 € TTC. Toute prestation supplémentaire, au-delà de ce forfait de 30 jours, sollicitée par les Communes ou la communauté de communes fera l'objet d'une facturation par la société SMA NETAGIS directement auprès du commanditaire sur la base d'un bordereau de prix unitaire négocié, annexé à la convention jointe à la présente délibération. Dans ces conditions, le contrat avec la société SMA NETAGIS devra être signé par la communauté de communes ainsi que par chacune de ses 26 communes membres.

Compte tenu de ce qui précède et après examen en bureau le 18/03/2024,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- 1) **DECIDE d'approuver le contrat à conclure avec la société SMA NETAGIS, la communauté de communes et les communes membres pour la gestion du Système d'Information Géographique,**
- 2) **DECIDE d'autoriser M. le Maire à signer ledit contrat ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.**

### **DCM 2024-028 RESSOURCES HUMAINES – Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents - Mandat CDG**

M. le Maire indique au conseil municipal que la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

M. le Maire informe les membres de l'assemblée que le conseil d'administration du Centre de gestion de Loire-Atlantique, par délibération du 19 décembre 2023, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance. Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

M. le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de Loire-Atlantique afin de mener la mise en concurrence.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique**, coordonnateur du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,
- **DECIDE de donner mandat au Centre de gestion de Loire-Atlantique** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Alexandra MESTRARD quitte la séance à 22h00.

### **Comptes-rendus des commissions**

H. POTIER présente le compte-rendu de la commission bâtiments du 08/03/2024.

- **TRAVAUX 2024 - ECOLE JACQUES BREL :**
  - Diverses réparations volets roulants
  - Travaux peinture
  - Bardage extérieur

- ✓ **SALLE DES SPORTS** : des devis sont sollicités pour remplacer l'isolation du plafond de la salle annexe. L'éclairage a été changé durant l'hiver.
- ✓ **MAIRIE – SALLE POLYVALENTE – CABINET MÉDICAL – TERRAIN DE FOOT - CIMETIERE**
  - **Mairie** :
    - Remise en état des volets roulants
    - Travaux d'étanchéité pour le hall d'accueil de la Mairie
  - **Salle Polyvalente** : Remise en état des chauffages gaz (grande salle)
  - **Cabinet médical** : travaux de démoussage de la toiture
  - **Terrain de foot** (ancien stade) : il est projeté de ressemer le terrain, avec un apport de sable. En attente de conditions climatiques favorables.
  - **Cimetière** :
    - Drainage du carré des enfants
    - Pose de 7 caveaux dans le nouveau cimetière
  - **Divers** : Le remplacement de la chaudière de la Mairie et la rénovation des salles du presbytères sont actuellement des projets en attente.

H. POTIER présente le compte-rendu de la commission Aménagement urbain – Cadre de vie du 04/03/2024 :

- **PAVC BOURG** :
  - Travaux de réfection de la voirie de la zone de la Gare
  - Travaux de réfection du chemin de la Croix Lallier
- **TROTTOIRS RUE ABBÉ TRIGODET** : travaux de réfection des accotements
- **FLEURISSEMENT DU TROTTOIR PARKING SALLE POLYVALENTE** : Achat de bulbes et de graines. Le fleurissement sera réalisé par les agents des services techniques.
- **BALAYAGE DES RUES PAR UN CAMION ASPIRATEUR**
- **POINT SUR LA FETE DE NOEL** : Satisfaction de la part des administrés et élus. La prochaine fête de Noël est prévue le 13 décembre 2024.

F. FLIPOT présente le compte-rendu de la commission « fêtes et cérémonies » du 20 février 2024.

- **REPAS DES AINÉS 2024**
  - **Date** : dimanche 20 octobre 2024 à la salle polyvalente.
- **LES PASSIONNÉS A L'HONNEUR** : La cérémonie se tient le 13 avril 2024.

N. PIGREE présente le compte-rendu de la commission « Restauration scolaire » du 20/02 et du 13/03 :

- Achat de deux tables de pique-nique à disposer à l'extérieur du bâtiment.
- Pour la fourniture de tables et chaises à la cantine : en attente de décision.
- La commission a validé la proposition d'achat d'un micro-onde et d'un lave-linge de 8 à 10kg, les pichets et les assiettes. Pour le reste du mobilier, il sera soit récupéré, soit acheté dans une entreprise de déstockage.

G. LORANT indique que la société HERVE TP va peut-être intervenir la semaine prochaine pour finir ses travaux en campagne, en fonction de la météo. Les travaux de lamier sont achevés. Concernant le PAVC 2024, les devis sont en cours. L'entretien des mares communales en campagne sera réalisé en fonction de la météo.

## Questions et informations diverses, Réunions

M. le Maire fait part des points et informations suivantes à l'assemblée :

- **Organisation des mariages 2024**
- **Organisation des élections européennes le 09/06** (organisation des permanences des élus)
- **Enquête publique PLU** : Elle se déroulera du 29/04 au 31/05 (5 permanences en mairie le lundi 29/04 (matin), le mardi 07/05 (matin), le mercredi 15/05 matin, le samedi 25/05 matin, le vendredi 31/05 après-midi).
- **Projet de Carrière** : Passage de ce dossier à la Préfecture, en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites le 22/03. Avis favorable à la majorité des membres.



- **Ateliers-relais sur la ZA de la Gare** : le montant de location a été fixé par la CCCD à 500€/mois/cellule.
- **Travaux RD Nid Coquet en cours** : travaux de sécurisation pour les piétons et les cyclistes
- **Ecole Jacques Brel - Projet de fermeture de classe** : Réunion à l'école, avec les parents d'élèves, **le lundi 08/04 à 18h00**
- **Logement 2 Résidence des Charmilles**

## Décisions du maire (mars 2024)

N° Décision	Objet	Montant HT
2024-005	Achat de plaquettes numérotées - Numérotation des villages - SDI	487.00€
2024-006	Confection de tables de pique-nique Pôle Enfance - Ecole de Bois	592.16€
2024-007	Fourniture & pose de dalles béton La Sapinière - ATPG	640.00€
2024-008	Installation complément de détection Agence Postale Communale - NEXECUR	1 115.11€
2024-009	Animation Spectacle musical Repas des ainés 2024 - Association La Trottinette	645.00€
2024-010	Réparation radiateurs gaz Salle Polyvalente - DELANOE Thierry	965.80€
2024-011	Assainissement - Branchement EU 15 bis rue du 11 novembre - ATPG	1 682.00€
2024-012	Remplacement de 2 pneus Tracteur New Holland - Castel Pneus	807.60€
2024-013	Remplacement des fléaux et manilles sur élagueuse et broyeur - G2MA	1 113.42€
2024-014	Réparation hotte aspirante Cuisine	947.94€

## Questions diverses

Les membres du conseil municipal décident de fixer le **prochain conseil municipal le jeudi 16 mai 2024 à 20h00** (au lieu du vendredi 17 mai 2024 à 20h30).

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Jean-Claude DESGUÉS, Maire, lève la séance à 23h00.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Claude DESGUES